

## La rigidité constitutionnelle sous la cinquième République

Par **bobof**, le **05/11/2011** à **17:58**

Bonjour,

j'ai à faire pour lundi l'introduction et le plan détaillé de ce sujet.

J'ai réfléchi sur le sujet mais j'ai peur de me perdre dans le sujet, voire même de faire du hors sujet, ce que j'ai hélas tendance à faire facilement.

Je vous met ce que j'ai fait pour le moment, toute aide est la bienvenue :)

Introduction :

La Constitution française, par l'importance des règles et libertés qu'elle énonce, se doit d'être protégée. Pour la protéger, il y a notamment la mise en place d'une procédure de révision, volontairement complexe et longue, pour qu'elle pas modifiée pas trop facilement. On peut qualifier une Constitution nécessitant ce processus complexe de révision comme étant rigide, à l'opposé des Constitutions dites souples. Cette expression de rigidité nous vient des juristes anglais Dicey et Bryce. Il s'avère que tout comme pour celle des Etats Unis, la Constitution Française soit rigide. En effet, pour réviser la Constitution Française, il y a une procédure spécifique, qui se différencie de procédures comme le vote des Lois, contrairement aux Constitutions souples, où la procédure est la même dans les 2 cas. On peut voir que la rigidité de la Constitution de 1958 a permis à celle-ci de perdurer jusqu'à nos jours. L'article 89 de la Constitution Française donne les principes selon laquelle celle-ci peut-être révisée. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'elle fut peu révisée, elle l'a 24 fois dont 19 fois depuis la révision du 25 juin 1992 suscitée par le Traité de Maastricht. De plus, on peut distinguer que la rigidité constitutionnelle pose quelques problèmes vis-à-vis du parlement, voire même des citoyens. Ainsi, comment la rigidité de la Constitution de 1958 a-t-elle fait évoluer celle-ci, tout en la protégeant ?

I) Le principe de rigidité Constitutionnelle appliqué sous la Vème république

A) La procédure de révision de la Constitution Française

j'évoque ici la procédure de révision sous une Constitution rigide, ce qui est le cas de la constitution française.

B) On peut voir que cette rigidité contribue à la longévité de la Constitution

j'évoque le fait que la rigidité de la Constitution a permis à celle-ci de durer encore jusqu'à nos jours et je cite également les différentes révisions IMPORTANTES qui l'ont fait évoluer.

II) La rigidité Constitutionnelle, même si elle permet une protection de la Constitution, n'engendre pas moins quelques problèmes.

A) Le parlement est exclu de la procédure de révision

B) Les citoyens ne participent pas à la procédure totale de révision

(je comptais aussi parler du comité Balladur et son projet de 2007, mais je ne sais pas où le mentionner).

Pour mes sources, je me suis, en plus du cours bien sûr, beaucoup aidé d'internet et parfois peut-être que certains arguments peuvent être très discutables.

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **Camille**, le **06/11/2011** à **10:03**

Bonjour,

La question n'aurait-elle pas pu être aussi : "la Ve république est-elle constitutionnellement plus rigide que les précédentes ?"

Par **bulle**, le **06/11/2011** à **10:48**

Bonjour,

Il faut travailler sur vos titres qui ne répondent pas à votre problématique le plus souvent.

Par **bobof**, le **06/11/2011** à **12:40**

Merci, je vais refaire mes titres alors, c'est vrai qu'ils ne sont pas assez précis par rapport à la problématique. Par contre, comparer la rigidité de la constitution de 1958 avec les précédentes ne serait pas un peu hors sujet ? Enfin je pense que le sujet couvre seulement la cinquième république, et comment la rigidité constitutionnelle s'est exercée à cette période. Après je pense que faire une petite référence aux Constitutions précédentes serait sans doute possible.

Par **Camille**, le **06/11/2011** à **13:04**

Bonjour,

[citation]Par contre, comparer la rigidité de la constitution de 1958 avec les précédentes ne serait pas un peu hors sujet ?

[/citation]

Ben je ne sais pas, moi.

Si le sujet est "La rigidité constitutionnelle sous la cinquième république" et non pas "La rigidité constitutionnelle en France", on dirait bien qu'on insiste spécifiquement sur celle de la cinquième république et pas sur celle des autres précédentes, qui seraient donc moins rigides.